

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 13 (1989)

Artikel: Les anciens vignobles de Buix
Autor: Froidevaux, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ANCIENS VIGNOBLES DE BUIX

A la lecture attentive d'un plan cadastral ou même d'une simple carte topographique, on tombe fréquemment sur des lieux-dits censés rappeler l'existence de la vigne. Les gens du pays s'accrochent à ces traditions quand bien même certains sites en question, de par la nature de leur sol ou de leur microclimat, sont improches à la viticulture. En plus l'époque à laquelle elle aurait prospéré reste très floue dans les esprits. Il se peut aussi qu'on ait affirmé la présence de la vigne en des endroits dont le nom ne la rappelle en rien. C'est le cas du vignoble tout neuf des Cantons, à Buix. Au cours des recherches sur ce sujet est apparu un autre échantillon de vignoble sur le territoire de Buix : celui de la Rochatte, monticule situé en aval du moulin.

Le vignoble des Cras de Grandgourt

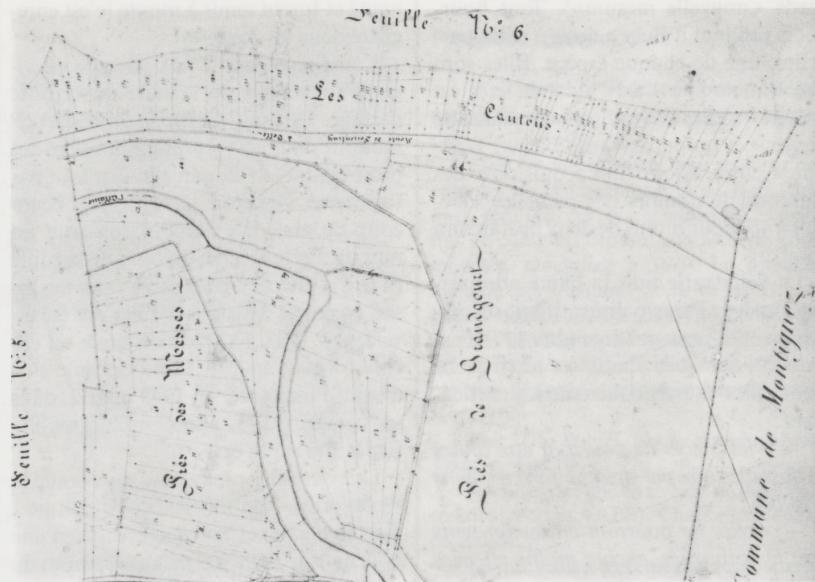
Lorsque la coopérative Centre Ajoie s'est mise en quête d'un terrain propice à la viticulture, et qu'elle a finalement jeté son dévolu sur Les Cantons, le choix du site avait bien déjà été fait, deux cents ans plus tôt. Un bon connaisseur du pays faisait d'ailleurs observer qu'en cet endroit précis l'épine noire fleurissait la première de toute l'Ajoie¹. La vigne y a été cultivée durant quelques années, vers la fin du XVIII^e siècle.

Auparavant le talus appartenait à la

communauté. Il était longé, à sa commis- sure avec la prairie, par un chemin vicinal appelé tout naturellement «vie de Grandgourt». Ces «cras» étaient divisés en «cantons» en principe chaque année par les ayants-charge de la communauté et mis à monte publique². Le chemin, de vicinal qu'il était, devint grand-route en 1744. François Decker avait choisi de faire passer la principale voie de communication de Buix à Porrentruy par la vallée de l'Allaine. Avant on devait emprunter

les chemins séculaires de Valoin - Bure ou de Montignez - le Mont-de-Cœuve. Du coup le pont qui franchit l'Allaine à Grandgourt, par trop sollicité, ne résista pas longtemps. Il dut être reconstruit en 1769-70. Pierre-François Paris, qui avait succédé à Decker, en établit les plans et surveilla les travaux³.

En 1770, pour des motifs qui nous restent inconnus, mais qu'on pourra imaginer, la communauté décide de faire le partage, une fois pour toutes, de ces



Extrait du plan cadastral de Buix, sections «Les Cantons», en 1848. L'original se trouve à l'Office du Patrimoine historique à Porrentruy.
(Photo R. Siegenthaler)

«cras du chemin de Grandgourt». La décision est ratifiée par Son Altesse le 3 décembre de la même année⁴. Au printemps suivant, le 24 mars très précisément, tous ceux qui détiennent un petit bout d'autorité communale sont présents sur les lieux, en compagnie de l'arpenteur de la Mairie de Bure, le sieur Oeuvray. Le talus est réparti en deux catégories de parcelles, car «le terrain n'est pas égal» : les bonnes mesureront 46 perches et «les moindres» 50 perches 12 pieds «nouvelle mesure»⁵. Tout bourgeois résidant à Buix a droit à deux parcelles, une de chaque espèce. Elles sont tirées au sort le 4 avril suivant, et il est précisé qu'elles «se jouiront en qualité de verger» et qu'on devra les barrer. Lorsque Centre Ajoie fit l'acquisition des Cantons, le nombre des parcelles s'élevait à 48 (pour moins de deux hectares au total).

La Seigneurie puis la haute administration de la Principauté ratifient successivement le partage (décembre 1771), assorti de quelques clauses et restrictions dont celles-ci, particulièrement significatives :

- «les pieces ne pourront être iouies et possédés que par des habitans residans à Buix»;
- «elles ne pourront en aucun tems être hypothequés, encore moins alienées ou echangées, ensorte»;
- «que si l'un ou l'autre vient à quitter le village de Buix et à établir son domi-

cile ailleurs, soit à vendre, affecter ou échanger il sera instament privé de sa iouissance et la piece ou les pieces qu'il possede retomberont à la disposition entiere de la Com(munau)té».

Des particuliers ne tarderont pas à chercher à contourner le règlement et cela donna lieu à procès. Et puis, comme le nombre des familles bourgeoises ne pouvait rester fixe par définition, les cantons libérés par le décès ou le départ de leurs détenteurs revinrent à la communauté et furent remis à monte (c'est enregistré dans les comptes).

L'aménagement d'une parcelle en vignoble n'a donc pu se faire qu'après le partage. Par qui ? Difficile à préciser. Il faudrait pour cela remonter la filière des propriétaires de la parcelle. En tout cas l'apprenti vigneron s'est donné beaucoup de mal. Il a d'abord construit un mur de pierres sèches au bord de la route (il existe encore), puis taillé trois terrasses, en partie dans le roc. Elles ont été nivelées en 1987. La tradition orale est encore bien vivante. Albert Perronne s'en est fait l'interprète en 1943 quand, dans ses pérégrinations photographiques, il a fixé le site sur la pellicule⁶.

Une des rares preuves — sans doute la seule écrite — qu'un essai de viticulture a bien eu lieu aux Cantons consiste en une note dans le *Livre des petites dépenses* du prince-évêque, à l'époque Frédéric de Wangen. Le 26 octobre 1779 — notez la date ! son valet de chambre Joseph Fros-

sard note que «La Communauté de Buix envoia à Son Altesse des raisins du cru de sa nouvelle plantation de vignes». Le député est gratifié d'un écu⁷.

Le vignoble de La Rochatte

Vers la même époque apparaît incidemment dans les documents un autre embryon de vignoble, moins fortuit semble-t-il, puisqu'il a pour initiateur le cabaretier du lieu, Joseph Courbat.

Dès le Moyen Age le village de Buix s'est développé autour de deux pôles : le Grand Buix sur la rive gauche de l'Allaine, autour de l'église, et le Petit Buix ou quartier du moulin, sur la rive droite et à l'aval du Grand Buix. Or en ce dernier quart du XVIII^e siècle l'unique cabaret local ne se trouve pas près de l'église mais à proximité du moulin. La clientèle paraît donc assurée, et bien assurée quand on sait l'importance économique des moulins en ces temps-là, et plus encore quand le cabaretier n'est autre que le frère du meunier Jean-Pierre Courbat⁸. Il n'est pas autrement étonnant que Joseph Courbat se soit mis en tête de cultiver de la vigne. Ce qu'il fait sur un petit promontoire rocheux s'avancant dans la prairie, quelques centaines de mètres en aval du moulin. Le mamelon est appelé La Rochatte à cette époque (aujourd'hui La Mottate).

La femme de Joseph Courbat, Ursule Plumey, décède en 1775. Deux ans plus

tard Co de son décide à ses qua fois qu' une pièce d' dit Sur tion de dant so rat (fur



«La Ro

LES PLANS CADASTRAUX DU XIX^{ME} SIÈCLE: UN TRAVAIL DE TITAN MÉCONNNU

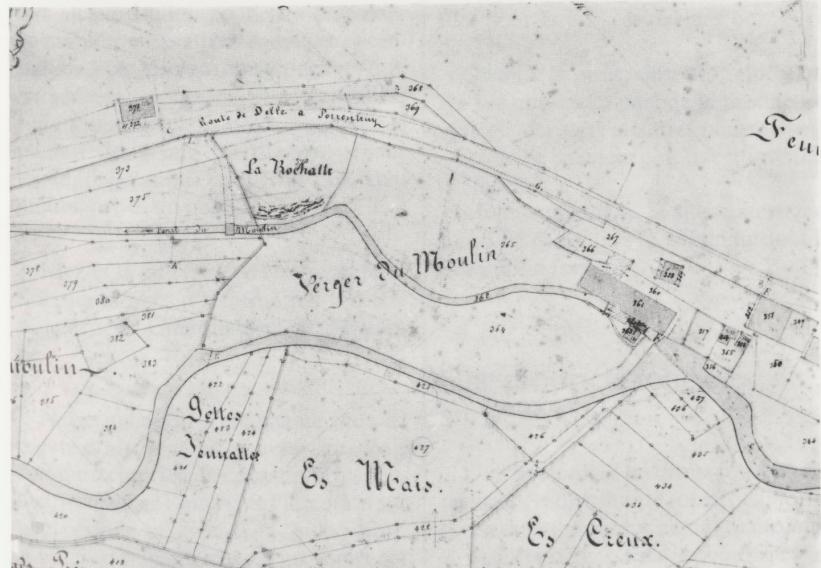
tard Conrad Courbat reprend le cabaret de son père⁹. En 1781 enfin, celui-ci se décide à remettre l'essentiel de ses biens à ses quatre enfants¹⁰. Il se réserve toutefois quelques lopins de terre dont «une pièce de terre emplantée en vigne... lieu-dit Sur la Rochatte» et prend la précaution de se garantir «chaque année pendant son vivant deux voitures de matte-rat (fumier) pour materaser son canton

de vigne.» En 1784 encore, il présente une requête à la Maîtrise des eaux et forêts «pour avoir du bois pour faire des échallats de vigne»¹¹.

On ignore quand ces expériences prirent fin¹². Au plus tard en 1804. Lors de l'enquête de l'an XII sur l'état du diocèse de Strasbourg, le secrétaire de la commission du Canton de Porrentruy (l'Ajoie actuelle), Pierre Antoine Courbat, des-

servant de Cœuve et frère du cabaretier Conrad, ne signale plus aucune trace de vigne, ni à Buix ni en Ajoie¹³.

Philippe Froidevaux
Buix



Département du Haut-Rhin, par François Français, Strasbourg, Levrault Frères, an X. La perche de Porrentruy a 10 pieds de Paris de long ; le pied = 32,48 cm.

Le dossier dans lequel sont relatés ces faits est inséré dans la liasse B 183/14, sous la date 1771, aux AAEB.

⁶ La collection des négatifs de Perronne est conservée au Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy.

⁷AAEB : A 36/15, à cette date.

⁸ La dynastie Courbat — ou Corbat — a exploité le moulin de Buix durant plus de

deux cents ans. Le premier meunier de ce nom, Pierra (grand-père de Jean-Pierre et Joseph) venait de Fregiécourt, en 1678.

⁹ AAEB : B 183/13a, page 121. Joseph Courbat cautionne son fils pour l'accise et l'angal.

¹⁰ Donation entre vifs du 18 octobre 1781. Notaire A. J. Oeuvray de Cœuve. AAEB No 54, pages 288-291.

¹¹ AAEB : B 190/33, 29 février.

¹² Joseph Courbat est mort le 19 janvier 1810, âgé de près de 83 ans. Veuf à 48 ans, il s'était remarié le 6 frimaire an VI avec Fran-

çoise Verner de Mandeure. Il avait 71 ans et elle 34. Etat civil Buix, AAEB No 26.

¹³ Original aux Archives de l'Evêché à Strasbourg ; photocopie aux AAEB. Cette sorte d'enquête était courante avant la Révolution. Après le Concordat, les arrondissements de Delémont et Porrentruy furent incorporés au diocèse de Strasbourg, dont le nouvel évêque était Mgr Jean-Pierre Saurine. La quatrième question portait sur l'existence de la vigne dans les paroisses.

Auj
est de
les au
une o
ainsi c
sont p
propri
timen
née. C
plans,
par an

Der
que ei
de ma
tralisé
numéri
sous f
plupar
les adu
niques

Hie
tion, 1
étaient
pés.

Not
œuvre
comm
haiton
une p
suscite
pour e
de not